



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 24 octobre à 20h00, le conseil municipal de la commune de LARRÉ, convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Madame Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Claudine LE BRUN, Hervé GUILLON-VERNE, Nathalie DELBOS, Lydie HAMON, Elisabeth BOITET, Johann JAFFRELOT, Loïc HANS

Absents et excusés : Thierry DELRIEUX donne pouvoir à Loïc HANS
Estelle TIDU donne pouvoir à Elisabeth BOITET
Patrice KNUCHEL donne pouvoir à Hervé GUILLON-VERNE

Absents (sans pouvoir) :

Nombre de conseillers en exercice : 12	Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Nathalie DELBOS

1- Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2025
- Subvention COSI 2025
- Avenant IDVerde à valider
- Présentation du Service Public Petite Enfance
- Conventions de servitude d'ancrage pour les décorations de Noël
- Nom du lotissement Gué-Dro/Saint-Aignan
- Centre-bourg : fin des travaux
- Végétalisation de la cour d'école : point des aménagements

Informations et questions diverses :

- Point cantine à 1€ année scolaire 2024/2025
- Devis : travaux de couverture, alarme incendie école, ganivelles, abri de touche terrain foot...
- Points divers

Comptes-rendus des différentes commissions et comités :

Compte-rendu du 9 juillet 2025 :

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2025.

Le procès-verbal du 12 septembre 2025 n'ayant reçu aucune observation, a été approuvé à l'unanimité.

Subvention COSI – 2025 :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis 1980, le Comité d'œuvres Sociales Intercommunal, organise au profit de l'ensemble des agents un arbre de Noël ainsi qu'un repas annuel. Elle propose de reconduire cette année, la subvention allouée au COSI pour l'ensemble



des agents de la collectivité. Le montant de cette subvention est fixé chaque année par le COSI lors de son assemblée générale. Pour l'année 2025 ce montant est de 25€ par agent.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la subvention au COSI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 350€ (14 agents x 25€).

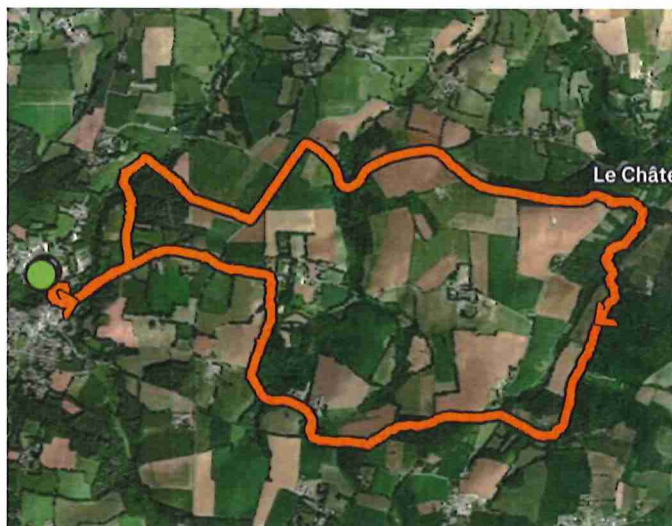
Avenant IDverdé :

Monsieur Guillon-Verne rappelle que des modifications ont été apportées durant les travaux du Centre-bourg et que cela nécessite une réévaluation financière. Un avenant a donc été proposé par l'entreprise IDverdé pour un montant total de 21 938.57€ TTC pour les tranches 1 et 2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la signature de cet avenant pour le montant proposé.

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Une équipe de volontaires a travaillé sur la création d'un nouveau chemin de randonnée autour de Larré.



M. Hans propose l'inscription de ce nouveau chemin au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

M. Kerrand propose de nommer ce chemin, « La Ronde des Éoliennes »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition d'inscription ainsi que le nom de ce nouvel itinéraire.

Présentation du Service Public Petite Enfance :

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil, le Service Public Petite Enfance. Le SPPE propose de répondre aux besoins des enfants de moins de 3 ans ainsi qu'aux parents. Il accompagne à la parentalité, s'organise pour proposer une solution d'accueil à chaque enfant mais également des propositions d'accompagnement spécifique pour les enfants qui ne fréquentent pas de mode d'accueil formel.

Les communes, ou les groupements en cas de transfert, sont ainsi les autorités organisatrices de l'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans depuis le 1^{er} janvier 2025. Les communes membres de Questembert Communauté ont transféré à la communauté de communes l'action sociale d'intérêt communautaire, dont une partie de leurs compétences en matière d'enfance-jeunesse telles que fixées par la délibération d'intérêt communautaire du 5 juillet 2021.



Questembert Communauté exerce une partie des compétences prévues par l'article L214-1-3 du CASF. Elle est l'AO de l'accueil du jeune enfant pour ces compétences.

Conventions de servitude d'ancrage pour les décorations de Noël :

Dans le cadre de la mise en place des décorations de Noël, la mairie est amenée à poser des supports sur des façades d'immeubles privés. Ces installations nécessitent l'accord des propriétaires et la mise en place de conventions entre les deux parties.

Une première convention doit être signée entre la commune et Questembert Communauté concernant l'immeuble du 6 rue du Calvaire et une seconde entre la commune et M. Boissy concernant l'immeuble du 7 rue du Calvaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de ces deux conventions.

Nom du lotissement Gué-Dro/Saint-Aignan :

Les travaux du lotissement ont débuté.

Il est proposé de nommer la partie du lotissement dont l'accès se situe rue du Gué-Dro : « Le Clos des Ajoncs » de par sa configuration. Les habitations seront numérotées du 1 au 17.

Les bâtiments avec un accès sur la rue de la Fontaine Saint-Aignan seront intégrés dans la numérotation classique de la rue.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Centre-bourg : fin des travaux

M. Guillon-Verne informe l'ensemble du conseil que les travaux du centre bourg sont quasiment terminés et qu'il ne reste que la mise en place de certaines plantes à effectuer.

Végétalisation de la cour d'école : point des aménagements

L'aménagement de la cour d'école touche également à sa fin. Les arbres sont plantés et la préparation du terrain pour l'accueil d'un abri de jardin a été effectuée. La dalle de béton sera coulée la semaine prochaine.

Informations :

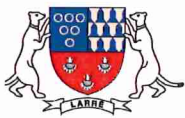
Cantine à 1€ / point année 2024-2025 : la tarification du repas à 1€ se poursuit cette année. Un essai avec le pain produit par Les Miches de Larré a été effectué auprès des enfants de la cantine. Ayant rencontré un franc succès, il a été décidé de poursuivre l'approvisionnement par Les Miches de Larré à raison de deux fois par semaine (lundi et vendredi) avec la participation financière de la mairie.

Devis : travaux de couverture, alarme incendie école, ganivelles, abri de touche terrain foot... :

-Barkène : propose un devis pour le remplacement de l'alarme incendie de l'école pour un montant de 2 133.17€ TTC – devis validé par l'ensemble du Conseil Municipal

-Colin Couverture : des réparations sur plusieurs bâtiments communaux nécessitent l'intervention d'une entreprise. Colin couverture nous propose un devis pour l'ensemble des bâtiments à hauteur de 5 590.32€ TTC. Devis validé par l'ensemble du Conseil Municipal

-Altrade : proposition d'un devis contenant 25 ganivelles. Ayant peu de ganivelles à ce jour, il est proposé d'acheter un lot afin d'avoir le matériel nécessaire lors des différents événements qui ont lieu sur la commune. Le devis s'élève à 1 470€ TTC. Devis validé par l'ensemble du Conseil Municipal.



Mme BOITET se renseigne concernant les abris de touche du terrain de foot, il y aurait possibilité de les avoir à prix raisonnable moyennant des emplacements publicitaires.

Point finances / travaux du centre bourg : la commune n'a pas encore perçu toutes les subventions prévues. A ce jour, nous avons perçu 221 395.58€ sur les 592 932.55€ notifiés

Alcome : Le contrat entre la commune et ALCOME a été signé.

Points divers :

-Coffrets de Noël des commerçants : nouvelle opération en 2025

Animations mises en place par la commune :

-Halloween : 29 octobre à la médiathèque : jeux de société

31 octobre : à la médiathèque « Histoire à faire peur » pour les 4-8 ans

Salle Agapanthe : projection du film « Bettlejuice 2 » pour les 8 ans +

-Noël : Vendredi 6 décembre / atelier lampions de 17h à 20h lors du marché de Noël

Samedi 13 décembre : déambulation lumineuse dès 18h00 au départ de la salle Agapanthe.

Feu d'artifice à partir de 19h30.

-Festi'mômes : les deux séances organisées sur la commune étaient complètes et cela s'est bien passé.

DATES :

Prochain Conseil municipal : vendredi 12 décembre 2025

Vœux du Maire : 11 janvier 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture.

Le secrétaire de séance,

Mme Nathalie DELBOS

Madame le Maire,

Mme Simone MALVILLE

